

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 200 Décisions concernant les Ministères

n° 200

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

18 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent-Chef Garde Territoriale Ali Salem, Mle 14, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté, pour compter du 11 mars 1960. Ce seradé réunissant à cette date 21 ans de service dans les forces locales percevra une allocation viagère annuelle d'ancienneté, de cinquante trois mille francs, payable trimestriellement. Il recevra le Certificat de-bonne conduite.